



RIRES & GRIMACES

CRÈCHE ASSOCIATIVE À GESTION PARENTALE

LIVRET D'ACCUEIL

3 rue Gazagne • 31300 Toulouse • Tél. : 05 67 11 47 08

www.riresetgrimaces.org



RIRES & GRIMACES

...une crèche associative à caractère parental

Historique

1982 La crèche **Rires et Grimaces** est née à l'initiative des parents qui assuraient l'accueil des enfants à tour de rôle, avec la dénomination provisoire de "crèche parentale". Elle accueille 10 enfants, et se professionnalise en embauchant une Éducatrice de Jeunes Enfants

1986 Il s'opère une nouvelle organisation de l'accueil : une éducatrice de jeunes enfants le matin, et l'autre après midi. Chacune est accompagnée d'un parent en permanence.

1993 3 Éducateurs de Jeunes Enfants et du personnel en contrats aidés sont embauchés. La crèche accueille alors 16 enfants dans le quartier de St Cyprien.

2009 Le projet d'établissement est entièrement retravaillé par l'assemblée et l'équipe de professionnels lors de commissions de travail, en vue d'un projet de déménagement de locaux.

2010 A la demande de la Mairie, la crèche s'installe dans les nouveaux locaux rue Gazagne. Sa capacité est alors de 28 enfants. Cet effectif ne permet plus de conserver le statut de crèche parentale. Néanmoins, parents et professionnels, attachés aux valeurs de l'association, décident d'en conserver le fonctionnement. La crèche évolue alors vers le statut de "Crèche associative à gestion parentale", en conservant les permanences des parents.

2016 l'agrément est désormais de 32 enfants.

2025 Intégration de la crèche à la CAPAJE. Les inscriptions se font désormais via la Commission d'Attribution des places d'Accueil du Jeune Enfant (CAPAJE) grâce au Dossier Unique Interactif (DUI). La crèche ne peut plus attribuer de places en dehors de ce système.

PROJET EDUCATIF

Chaque enfant est une personne à part entière, dotée de besoins fondamentaux : physiologiques, psychologiques et affectifs. Il se développe en fonction de son histoire, de ses modèles, et il est porteur d'un potentiel spécifique.

Afin d'accompagner chaque enfant dans son épanouissement, l'adulte adopte un positionnement qui favorise au mieux l'éveil, l'acquisition de l'autonomie et la socialisation, notamment par le biais du jeu libre.

De plus, en tant que crèche à gestion parentale, la collaboration parents-professionnels est un moteur essentiel au bon fonctionnement de ce projet.

L'association **Rires et Grimaces** tient particulièrement à ces valeurs et souhaite, au sein de sa crèche, placer l'enfant en tant qu'individu au cœur de ses préoccupations. Pour cela, son projet éducatif propose :

Suivi de l'enfant par un référent

Le système de référence est un axe important du projet éducatif de **Rires et Grimaces**.

Chaque groupe d'enfants est accompagné par un binôme de professionnels référents.

Lorsque l'enfant est accueilli à la crèche, ses référents prennent en charge le temps d'adaptation de deux semaines. Puis ils accompagnent l'enfant dans son année à la crèche, tout particulièrement pour les temps forts tels que les accueils, les repas, les soins corporels ou le sommeil. Ce binôme de référent est donc l'interlocuteur principal auprès de ses parents.

Cette notion de référence permet au professionnel(e) de mieux connaître chaque enfant et ainsi de répondre au plus près à ses besoins. La référence permet aussi une continuité entre la vie en collectivité et la vie familiale, une stabilité des repères dans l'environnement de l'enfant. Cette démarche éducative a pour but d'apporter à l'enfant la sécurité affective dont il a besoin pour progressivement s'adapter à la collectivité et s'y épanouir.

Co-éducation parents/professionnels, parents/parents :

Les parents et l'équipe éducative œuvrent ensemble à l'accueil, au développement et au bien être de l'enfant. Ce principe est le socle de notre projet, ces interactions quotidiennes permettent à chacun (parents/ enfants/ équipe éducative) d'évoluer dans un espace construit ensemble autour de valeurs partagées. Ils sont basés sur la volonté affirmée d'une coéducation triangulaire dont chaque point est indispensable : le parent - l'enfant - le professionnel. De cette coéducation triangulaire découle un positionnement cohérent de l'adulte et une continuité éducative pour l'enfant.

Cela se concrétise par :

- des permanences auprès des enfants assurés par un des deux parents deux après-midis par mois. Elles sont obligatoires.
- des temps d'échanges privilégiés à l'accueil du matin et du soir.
- des réunions éducatives en soirée tous les 2 mois.
- des moments partagés lors de fêtes liées à la vie de la crèche.
- des réflexions échangées et des actions proposées au sein des différents pôles associatifs.



FONCTIONNEMENT

Capacité et durée d'accueil

La crèche accueille 32 enfants répartis en deux unités multi-âge de 16 enfants : Bâbord et Tribord. Pour favoriser une prise en charge plus adaptée aux besoins spécifiques des enfants, chaque unité est organisée en deux groupes d'âges : petits (- de deux ans) et grands (+ de deux ans). Chaque unité est composée d'une équipe pédagogique référente qui accompagne les enfants.

Espace

Chaque unité dispose d'un lieu de vie distinct dont l'aménagement n'est pas figé. Il évolue en s'adaptant aux différents moments de la journée, au rythme et aux besoins des enfants.

Ces espaces permettent aussi des moments de rencontres et d'interaction entre les deux unités à différents moments de la journée.

La crèche dispose de 4 chambres, de 2 salles de change et d'un vaste espace extérieur collectif, ainsi que d'une cuisine où les repas sont élaborés sur place.



Gestion Associative à caractère parental

La crèche est gérée par l'association des parents en partenariat avec le directeur. L'inscription de l'enfant à la crèche Rires et Grimaces implique donc l'adhésion des parents à l'association.

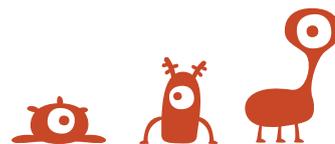
CHACUN EST AMENÉ À S'ENGAGER :

- En assurant des permanences auprès des enfants deux après-midis par mois.
- En participant aux assemblées générales convoquées régulièrement pour prendre les décisions inhérentes à la vie de l'association et faire le point sur les avancées des différents pôles.
- En participant activement à l'un des pôles thématiques : Animation, CA (Conseil d'Administration), Communication, Développement Durable
- S'il le souhaite, en se présentant au bureau du Conseil d'Administration (président/secrétaire/trésorier).

Rôle du Conseil d'administration et du bureau

Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'ensemble des parents adhérents lors d'une assemblée générale annuelle. Ils veillent à la bonne marche de l'association, en lien avec le directeur. Ensemble, ils représentent l'association auprès de nos partenaires institutionnels.

Les salariés



Ils sont au nombre de 16, répartis en 3 groupes (la direction, l'équipe éducative et l'équipe technique). L'équipe éducative est une équipe pluridisciplinaire comprenant des EJE, des Auxi, une infirmière et des CAP AEPE . Il est à noter que nous avons une cuisinière à temps plein qui cuisine les repas tous les jours sur place.

Partenariat Institutionnel

Nous avons 3 partenaires institutionnels principaux:

· **Mairie de Toulouse**

La municipalité nous loge et nous verse une subvention financière par agrément. Dans le cadre de ce partenariat, la crèche organise chaque année un évènement dans le quartier, comme par exemple un vide-grenier.

· **Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne**

C'est le principal partenaire financier de l'association. Dans le cadre de la prestation de service unique, elle reverse une participation horaire qui vient en complément de la participation financière des familles qu'elle accueille. La CAF intervient aussi financièrement sur des actions ponctuelles : aide à l'installation dans les nouveaux locaux, aide à la mise en place de la convention collective...

· **Le Conseil Général et la PMI**

La Protection Maternelle et Infantile attribue l'agrément et assure le suivi de la crèche.

Equipe éducative

Directeur

Directrice Adjointe

Bâbord

**2 référents
chez les petits**

**2 référents
chez les grands**

**2 agents
polyvalents**

Tribord

**2 référents
chez les petits**

**2 référents
chez les grands**

**2 agents
polyvalents**

1 cuisinière

**1 agent
d'entretien**

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les Horaires d'ouverture de la crèche

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30.

Elle est fermée 5 semaines par an (4 l'été, 1 à Noël). Les dates de fermeture sont déterminées lors de l'assemblée parentale de septembre.

Les permanences s'effectuent de 14h30 à 18h30.

Modalités d'Inscriptions

Les inscriptions se font via la Commission d'Attribution des places d'Accueil du Jeune Enfant (CApAJE) grâce au Dossier Unique Interactif (DUI).

Rendez vous sur le site de la mairie de Toulouse pour créer votre dossier d'inscription et suivre vos résultats d'admission :

<https://metropole.toulouse.fr/demarches/creche-inscription-resultats-admission>

Participation Financière

L'adhésion à l'association est de 7,50€ par an et par parent. Cette participation est due au titre de l'année civile. Toute année entamée est due. Pour les nouveaux parents, elle est réglable à l'inscription.

La participation financière des familles est calculée selon le barème national élaboré par la CNAF. L'association applique les tarifs fixés par la CNAF dans le cadre de la convention de Prestation de Service Unique (PSU). Cette tarification horaire se calcule en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge au sein du foyer.

Nous appliquons aussi les prix planchers et plafonds fixés par la CNAF.

Le taux d'effort étant révisable annuellement, nous vous invitons à consulter le site internet (<https://www.monenfant.fr/>) afin de faire une simulation de tarification.

Une facture mensuelle est éditée chaque début de mois, elle est calculée en multipliant le taux horaire par le nombre d'heures réservés par la famille sur le mois précédent.

Cette participation financière, ainsi que le temps d'accueil de votre enfant au sein de la crèche sont contractualisés dans le cadre du contrat crèche famille. Ce contrat est un document qui indique les créneaux que vous réservez et le montant de la participation familiale.

